

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le **29 AVR. 2021**

ID : 087-200071942-20210429-NOTE_CA2020-BF

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article L 5211-36 du Code général des
collectivités territoriales

ANNEE 2020

15 mars 2021

Communauté de Communes
du Haut-Limousin en Marche



Communauté de communes
Haut-Limousin en Marche

Communauté
de Communes



Haut Limousin
en Marche

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
La section de fonctionnement	3
La section d'investissement	3
I – STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
I – Les dépenses de fonctionnement	6
II – Les recettes de fonctionnement.....	7
III – Section d'investissement	10
II – LES BUDGETS ANNEXES	12
I - Les budgets annexes de gestion des services	12
II – Les budgets annexes du secteur « Economie »	14
III – Les budget annexes du secteur « Tourisme ».....	16
IV – Le budget annexe « OM REOM » en M4	17

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la commune.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes ainsi que toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Le compte administratif permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement regroupe :

1 - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- ♣ les charges à caractère général
- ♣ les charges de personnel
- ♣ les charges financières liées à la dette (intérêts) et les charges exceptionnelles
- ♣ les opérations d'ordre
- ♣ le virement à la section d'investissement

2 - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- ♣ produits des services du domaine,
- ♣ impôts et taxes,
- ♣ dotations, subventions et participations,
- ♣ Atténuations de charges, autres produits de gestion courant et produits exceptionnels,
- ♣ Opérations d'ordre,
- ♣ Excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...

2 - En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

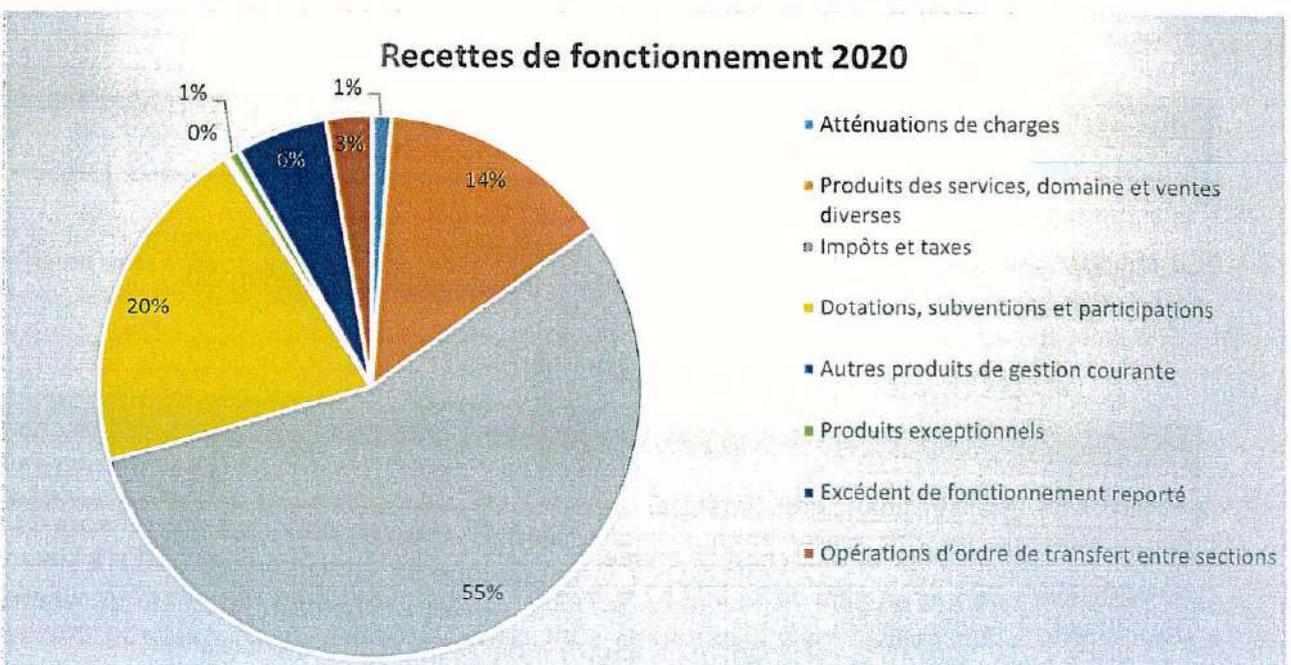
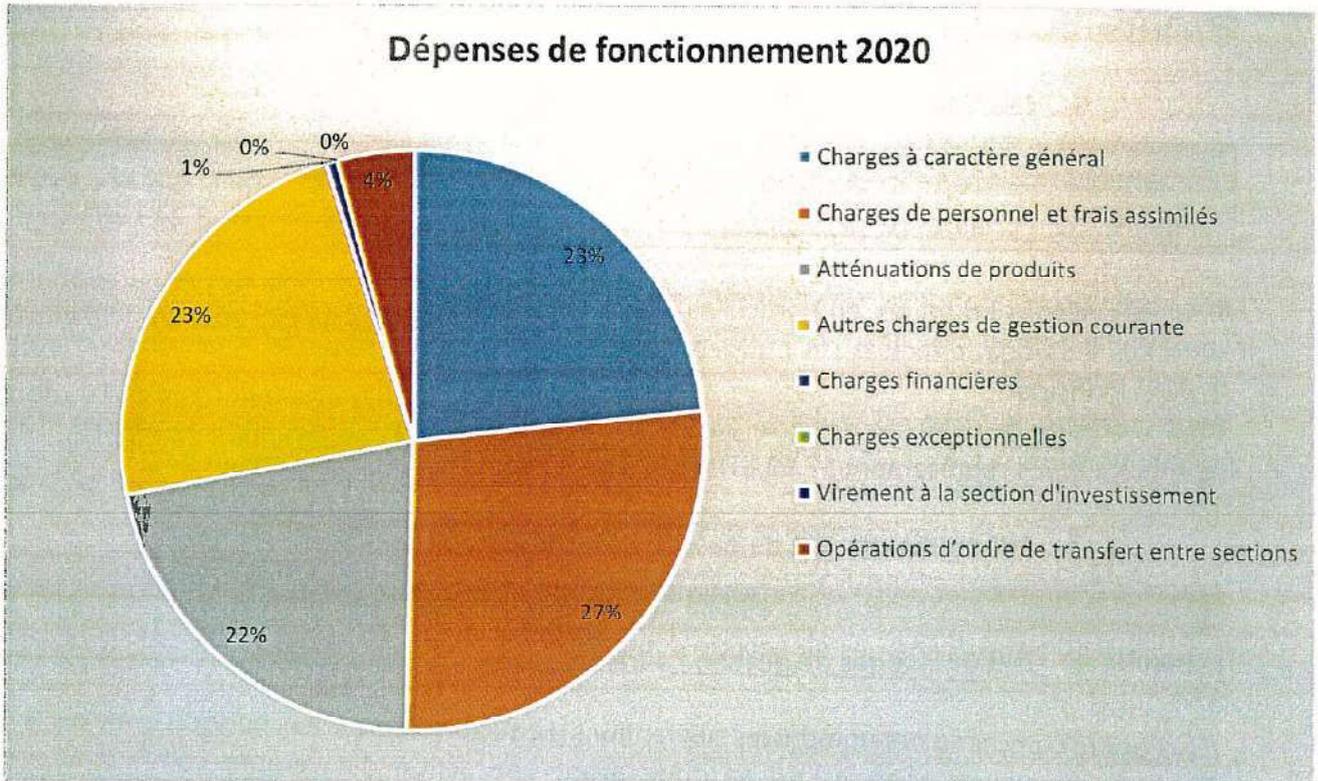
Pour l'exercice 2020, l'agrégation des comptes-administratifs du budget principal et des budgets annexes s'établit comme suit (hors restes à réaliser et inscription des résultats cumulés N-1) :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	12 014 382,13 €	11 826 775,79 €	3 852 923,02 €	4 236 996,78 €	15 867 305,15 €	16 063 772,57 €
Budgets annexes "services"						
Enfance jeunesse	1 127 627,86 €	1 135 958,94 €	25 678,67 €	26 119,27 €	1 153 306,53 €	1 162 078,21 €
Scolaire	190 533,22 €	490 652,64 €	782 499,99 €	6 887,99 €	973 033,21 €	497 540,63 €
Prestation urba ADS	59 993,07 €	60 159,28 €	0,00 €	0,00 €	59 993,07 €	60 159,28 €
Prestation voirie	3 469,95 €	3 469,95 €	0,00 €	0,00 €	3 469,95 €	3 469,95 €
Budgets annexes "économie"						
ZAI Haut Limousin	18 795,67 €	574,00 €	574,00 €	12 987,71 €	19 369,67 €	13 561,71 €
ZAE le Monteil	63 789,04 €	59 960,51 €	94 778,49 €	35 337,00 €	158 567,53 €	95 297,51 €
ZA le Repaire	19 592,95 €	66 652,95 €	13 124,28 €	8 356,25 €	32 717,26 €	75 009,20 €
ZA Magnac Laval	0,00 €	0,00 €	7 890,00 €	0,00 €	7 890,00 €	0,00 €
ZAE le Cherbois	3 606,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 606,31 €	0,00 €
Ateliers Relais	79 349,00 €	31 992,24 €	9 388,00 €	79 349,00 €	88 737,00 €	111 341,24 €
ZA le Dorat	3 853,21 €	60 882,43 €	0,00 €	0,00 €	3 853,21 €	60 882,43 €
Budgets annexes "tourisme"						
Site des Pouyades	321 471,46 €	309 056,44 €	16 314,01 €	319 970,19 €	337 785,47 €	629 026,63 €
Hôtel snack de Mondon	21 180,28 €	6 106,10 €	0,00 €	19 352,00 €	21 180,28 €	25 458,10 €
Budget annexe M4						
OM REOM	1 463 377,07 €	1 388 290,48 €	11 542,00 €	115 287,00 €	1 474 919,07 €	1 503 577,48 €
TOTAL	15 391 115,61 €	15 440 531,75 €	4 814 712,46 €	4 860 643,19 €	19 905 733,71 €	20 301 174,94 €

I - STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le compte administratif 2020 s'établit à 15 867 305,15 € de dépenses totales (sections de fonctionnement et d'investissement cumulées) et 16 063 772,57 € de recettes (hors restes à réaliser et inscription des résultats cumulés N-1)

La répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement est la suivante :



I - Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Libellé	2020
Chapitre 011 - charge à caractère général	2 795 208,14 €

Ces charges correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...

- Les charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	2020
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 249 881,42 €

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des rémunérations est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part en fin d'année au budget principal.

Pour mémoire, la CCHLeM emploie au 31/12/2020 : 97 agents représentant 81.93 ETP (dont 65 agents titulaires représentant 57.68 ETP et 32 agents contractuels représentant 24.25 ETP).

- Les autres charges de gestion courante (chapitre - 65)

Libellé	2020
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 776 171,01 €

Ce chapitre comprend notamment les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, à l'EPIC Tourisme et aux associations du territoire ayant une action d'envergure communautaire, les indemnités des élus et le versement aux communes du contingent d'aide sociale.

- Les atténuations de produits (chapitre - 014)

Libellé	2020
Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 603 135,00 €

Ce chapitre comptabilise les attributions de compensations versées aux communes ainsi que le reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).

- Les charges financières (chapitre - 66)

Libellé	2020
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts)	74 999,43 €

Le montant des intérêts baisse chaque année. En 2017 certains prêts ont été renégociés. Cette renégociation a permis un gain de 33 802,57 €, frais de renégociation compris. En 2018, un emprunt de 900 000 € a été réalisé, mais 2 emprunts sont arrivés à échéance. En 2019, un emprunt de 850 000 € a été réalisé. Le 20/12/2020, un emprunt de 724 000,00 € a été réalisé.

- Les opérations d'ordre (Chapitres 042 et 023)

Le chapitre 023, fait apparaître le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cela correspond à la somme que la section de fonctionnement peut dégager pour financer les investissements de l'EPCI. Cette somme est de 102 020,00 € pour 2020.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements de la communauté de communes. Ils ont été de 511 815,25 € en 2020.

II – Les recettes de fonctionnement

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Libellé	2020
70 - Produits des services, du domaine...	1 627 951,74 €

Ce chapitre regroupe les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (locations camping, droits de pêche...) aux communes membres (mise à disposition de personnel...) et aux budgets annexes (frais de personnel, divers...).

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Libellé	2020
73 - Impôts et taxes	7 253 632,51 €

Ce chapitre correspond à :

- Taxes d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, la CFE (cotisation foncière des entreprises) pour un montant de 3 923 875 €,
- CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) représentant 534 978 €,
- TASCOM (taxes sur les surfaces commerciales) pour la somme de 183 149 €
- IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) pour un montant de 354 806 €
- Autres impôts locaux ou assimilés pour 24 293 €
- Attributions de compensation versées par les communes pour la somme de 177 752,17 €,
- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 307 080 €
- TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour la somme de 1 698 867 €.
- Taxe de séjour représentant 48 832,34 €,

Pour mémoire, par délibération n° 2017-115 du 27 mars 2017, le conseil communautaire a fixé le taux des taxes locales et la durée de lissage.

Taxe d'habitation :	9,67 %
Taxe sur le foncier bâti :	1,08 %
Taxe sur le foncier non bâti :	6,69 %

Pendant une période de douze ans, le taux des taxes sur les ménages évolue différemment sur chacun des anciens territoires.

Les taux appliqués en 2020 ont été les suivants :

Communes	Taux		
	TH	TFB	TFNB
Arnac la Poste, Cromac, Dompierre-les-Eglises, Droux, Les Grand Chezeaux, Jouac, Lussac les Eglises, Magnac-Laval, Mailhac sur Benaize, Saint-Georges les Landes, Saint-Hilaire la Treille, Saint-Léger Magnazeix, Saint-Martin le Mault, Saint-Sulpice les Feuilles, Villefavard	9,0967	0,3600	3,8300
Azat le Ris, la Bazeuge, la Croix sur Gartempe, Darnac, Dinsac, Le Dorat, Oradour Saint-Genest, Saint-Sornin la Marche, Tersannes, Thiat, Verneuil-Moustiers	11,3033	4,3133	14,8233
Bellac, Berneuil, Blanzac, Blond, Bussière-Poitevine, Cieux, Gajoubert, Montrol-Sénard, Mortemart, Nouic, Peyrat de Bellac, Saint-Barbant, Saint-Bonnet de Bellac, Saint-Junien les Combes, Saint-Martial sur Isop, Saint-Ouen sur Gartempe, Val d'Issoire,	9,4567	0,4667	4,4433

Pour la CFE, il avait été décidé un lissage sur 2 ans (2017 et 2018). Le taux de 26,51 % est désormais appliqué sur l'ensemble du territoire de la CCHLeM depuis 2019.

- Dotations, subventions et participations (chapitre - 74)

Libellé	2020
74 - Dotations, subventions et participations	2 319 361,53 €

Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les participations de la Région, du Département ou des autres organismes, ainsi que les compensations par l'Etat d'exonération de différentes taxes.

- Les autres recettes

Libellé	2020
75 - Autres produits de gestion courante	30 826,07 €

Ce chapitre est composé principalement du revenu des immeubles (c'est-à-dire des loyers).

Libellé	2020
013 - Atténuations de charges	152 575,85 €

Le chapitre 013 est crédité des remboursements des arrêts maladies des agents par les organismes de protection sociale (CPAM, l'assureur de l'EPCI...).

- Les produits exceptionnels (chapitre - 77)

Libellé	2020
77 - Produits exceptionnels	85 578,71 €

Ils comprennent des indemnités perçues au titre des assurances en cas de sinistres, des subventions exceptionnelles et des mandats qui sont annulés sur les exercices antérieurs

- Les opérations d'ordre (chapitre - 042)

Libellé	2020
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	356 849,38 €

Les subventions d'équipement transférables perçues par l'EPCI sont imputées au compte 13, en recette d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

- L'excédent de fonctionnement (002)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 qui a été reporté sur le budget primitif 2020 s'élève à 720 587,96 €.

III – Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

Les différents programmes d'investissement réalisés en 2020 sont les suivants :

Libellé Programmes	Montant (Incluant les RAR 2020)
Voirie (pour les voies intercommunales)	411 950,90
Voirie (pour les voies communales dans le cadre du groupement de commandes)	52 425,40
Equipement informatique du réseau lecture	13 286,05
Bâtiment siège social de la CCHLeM	43 284,68
Réfection salle de tennis	1 496,00
Aire d'accueil gens du voyage	37 567,54
Acquisition matériel et véhicules	23 600,00
Communication et site internet	1 770,60
Logiciels - RH - compta - ADS	24 824,44
Travaux étang de Mondon	75 937,28
Divers équipement camping de Mondon	1 978,29
PLUI	140 227,48
Immobilier d'entreprise	25 232,00
Equipement informatique	12 963,89
Numérique Haut Débit et WIFI territorial	483 120,73
Halle intercommunale	8 640,00
Acquisition matériels services techniques	5 023,02
Chaudière Office de tourisme	6 300,94
Réfection maison gardien auberge Mondon	8 337,25
Aménagement entrée médiathèque Bellac	19 720,40
TOTAL	1 397 686,89

Le remboursement du capital emprunté a été de 531 698,62 €.

La CCHLeM a souscrit à 24 actions en faveur de la SPL Terres de Limousin pour un montant de 120 000 €.

La CCHLeM a remboursé auprès du Département 87 l'avance faite pour le financement du déploiement du réseau de la fibre optique pour un montant de 181 748 € à l'article 16873.

Les crédits nécessaires à l'amortissement ont été de 356 849,38 €.

Les crédits nécessaires à des opérations patrimoniales ont été de 1 642 574,39 €.

Le déficit antérieur reporté inscrit en 2020 est de - 88 642,32 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 4 319 199,60 € (incluant les restes à réaliser 2020).

- Les recettes d'investissement

Libellés	Montant (Incluant les RAR 2020)
Amortissements	511 815,25
FCTVA	126 339,43
Virement de la section de fonctionnement	102 020,00
Emprunts 2020 pour 724 000 € (+ versement de l'emprunt de 2019 : 850 000 €)	1 574 000,00
Subventions d'investissement (Etat, Département)	377 508,71
Subventions investissement non transférables (aide à l'acquisition parts sociales SPL Terre de Limousin)	96 000,00
Opérations patrimoniales	1 642 574,39
Autres immobilisations financières Remboursement anticipé par la commune de Cieux	168 000,00
Autres immobilisations financières (= remboursement du capital emprunté des budgets annexes ou autres organismes)	23 554,65
Recettes d'opération pour compte de tiers (= remboursement des communes pour le groupement de commande « voirie »)	52 425,40
TOTAL	4 572 217,83

II – LES BUDGETS ANNEXES

I - Les budgets annexes de gestion des services

Le budget annexe ENFANCE-JEUNESSE concerne toutes les activités et les services destinés à la Petite Enfance (Multi accueil du Dorat, RAM du Dorat, d'Arnac-la Poste et Magnac-Laval) et à la jeunesse (activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, séjours, activités pour les ados...).

Le budget annexe SCOLAIRE concerne la gestion du groupe scolaire du Dorat (frais de fonctionnement et construction du groupe scolaire) dont la compétence a été transférée à la Commune de Le Dorat au 01/10/2020.

Le budget annexe Service commun URBANISME - ADS retrace les opérations financières existant entre la CCHLeM et les communes membres pour la réalisation des actes ADS (autorisation du droit des sols) effectués pour le compte des communes.

Le budget annexe prestation de service VOIRIE retrace les opérations financières existant entre la CCHLeM et les communes membres qui font appel aux services du technicien « voirie » de la communauté de communes.

- Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Enfance-Jeunesse	Scolaire	Service commun Prestation Urbanisme - ADS	Service commun Prestation Voirie
011 - Charges à caractère général	262 245,77	48 113,93		
012 - Charges de personnel	847 507,08	123 769,83	59 993,07	3 469,95
65 - Autres charges de gestion	1 283,70	954,60		
66 - Charges financières	2 548,63	5 882,67		
67 - Charges exceptionnelles	452,70	4 924,20		
023 - 043 - Dépenses d'ordre	13 589,98	6 887,99		
TOTAL	1 127 627,86	190 533,22	59 993,07	3 469,95

- Les recettes de fonctionnement

Libellé	Enfance- Jeunesse	Scolaire	Service commun Prestation Urbanisme - ADS	Service commun Prestation Voirie
013 - Atténuations de charges				
70 - Produits des services	593 326,63	29 162,10	60 159,28	3 469,95
74 - Dotations et participations	56 257,26	3 600,00		
75 - Autres produits de gestion courante	435 000,00	454 121,54		
77 - Produits exceptionnels	47 377,10	3 769,00		
042 - Opérations d'ordre	3 997,95			
002 - Excédent reporté	15 376,96	31 826,28		315,00
TOTAL	1 151 335,90	522 478,92	60 159,28	3 784,95

- La section d'investissement

- Enfance-Jeunesse : 25 678,67 € (Remboursement capital emprunté, opérations d'ordre et achat d'équipements)
- Scolaire : 782 499,99 € (Remboursement capital emprunt dont prêt relais)

II – Les budgets annexes du secteur « Economie »

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le **29 AVR. 2021**

ID : 087-200071942-20210429-NOTE_CA2020-BF

- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Libellé	ZAI Haut Limousin	ZAE Monteil	Ateliers Relais	ZA Repaire Peyrat	ZAE Cherbois	ZA Le Dorat	ZA Magnac Laval
011 - Charges à caractère général	5 807,96	9 480,15		10 252,56	3 606,16	3 852,68	
012 - Charges de personnel							
65 - Autres charges de gestion		0,71			0,15	0,53	
66 - Charges financières		9 485,59		492,07			
67 - Charges exceptionnelles							
022 - Dépenses imprévues							
042 - Opérations d'ordre	12 987,71	35 337,00	79 349,00	8 356,25			
043 - Opération d'ordre		9 485,59		492,07			
002- Résultat reporté	52 424,12	33 217,87	458 512,72		3 981,16		
TOTAL	71 219,79	97 006,91	537 861,72	19 592,95	7 587,47	3 853,21	0,00

Recettes de fonctionnement

Libellé	ZAI Haut Limousin	ZAE Monteil	Ateliers Relais	ZA Repaire Peyrat	ZAE Cherbois	ZA Le Dorat	ZA Magnac Laval
70 - Produits des services				8 356,25			
73 - Impôts et taxes							
74 - Dotations et participations				47 145,00			
75 - Autres produits de gestion courante		11 833,33	22 604,24			60 882,43	
77 - Produits exceptionnels		39,00					
79 - Transfert de charges							
042 - Opérations d'ordre	574,00	38 602,59	9 338,00	10 659,63			
043 - Opération d'ordre		9 485,59		492,07			
002- Résultat reporté				36 119,85		51 588,59	51 259,85
TOTAL	574,00	59 960,51	31 992,24	102 772,80	0,00	112 471,02	51 259,85

Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche – CCHLEM

12 avenue Jean Jaurès - BP 29 - 87300 BELLAC

Tél : 05 55 60 09 99 - Fax : 05 55 68 08 47

Mail : hautlimousinenmarche@cchlem.fr

- La section d'investissement

Les différents programmes d'investissement en 2020 sont :

ZAE Le Monteil : 94 778,49 € (Raccordement aux divers réseaux des éléments modulables, remboursement du capital des emprunts et amortissements)

ZA Repaire Peyrat : 13 124,28 € (Remboursement du capital des emprunts au budget principal et amortissements)

ZA Magnac Laval : 7 890 € (Remboursement du capital des emprunts au budget principal)

III – Les budgets annexes du secteur « Tourisme »

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
011 - Charges à caractère général	74 386,79	1 828,28
012 - Charges de personnel	119 606,24	
65 - Autres charges de gestion		
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles	1 211,42	
022 - Dépenses imprévues		
023 - 042 - Dépenses d'ordre		
042 - Dépenses d'ordre	126 267,01	19 352,00
002- Résultat reporté	200 034,45	51 837,82
TOTAL	521 505,91	73 018,10

Recettes de fonctionnement

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
70 - Produits des services	67 173,28	
75 - Autres produits de gestion courante	231 906,16	6 106,10
77 - Produits exceptionnels	2 400,00	
79 - Transfert de charges		
042 - Opérations d'ordre	7 577,00	
002- Résultat reporté		
TOTAL	309 056,44	6 106,10

- La section d'investissement :

Les différents programmes d'investissement en 2020 sont :

Site des Pouyades : 7 168,31 € (Fin de la 1^{ère} tranche développement hameaux de gîtes) et
 1 568,70 € (Acquisition d'équipements divers)

En recettes, 193 703,18 € de subvention d'investissement ont été perçues

IV – Le budget annexe « OM REOM » en M4

Dépenses de fonctionnement

Libellé	OM REOM
011 - Charges à caractère général	532 852,03
012 - Charges de personnel	304 836,40
65 - Autres charges de gestion	507 072,35
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	3 329,29
022 - Dépenses imprévues	
023 - 042 - Dépenses d'ordre	
042 - Dépenses d'ordre	115 287,00
002- Résultat reporté	
TOTAL	1 463 377,07

Recettes de fonctionnement

Libellé	OM REOM
013 - Atténuations de charges	
70 - Produits des services	1 362 376,57
73 - Impôts et taxes	
74 - Dotations et participations	
75 - Autres produits de gestion courante	
77 - Produits exceptionnels	14 371,91
79 - Transfert de charges	
042 - Opérations d'ordre	11 542,00
002- Résultat reporté	1 357 239,94
TOTAL	2 745 530,42

♣ La section d'investissement

Aucun investissement réalisé sur 2020 sur le budget OM REOM.

1975 JVA 0 5

1975 JVA 0 5

[Redacted]

[Redacted]